

Pour un fédéralisme monétaire européen : De la monnaie unique à une monnaie commune et des monnaies subsidiaires nationales

Bruno Théret / 25 février 2015 / Symptôma, le livre



I. Aux sources de la crise actuelle, les contradictions entre une monnaie marchande et un projet politique

La crise actuelle de la zone euro montre que la pensée économique dominante doit être profondément révisée. En effet, c'est cette pensée qui empêche les gouvernements européens de tirer les leçons de l'histoire des crises monétaires et les conduit à répéter les erreurs passées. Plus précisément, elle ne permet pas de comprendre pourquoi une monnaie inspire ou non de la confiance. Tout le monde parle aujourd'hui de la crise de confiance qui frappe l'euro, mais en réduisant la confiance à la « crédibilité », celle des États vis-à-vis des investisseurs. En réalité, instaurer confiance dans une monnaie n'est possible qu'à condition de comprendre que la monnaie est une institution sociale et non seulement un moyen de régler les transactions. Pour qu'il y ait de la confiance dans une monnaie, les principes d'organisation de cette monnaie doivent être cohérents avec ceux qui fondent la communauté politique.

1.1. Une monnaie affranchie de la communauté politique

Une telle compréhension de la monnaie a manqué aux concepteurs de l'euro, et nous en voyons les conséquences aujourd'hui. Dès le début, des voix critiques observaient que l'Union économique monétaire (UEM) courait deux lièvres à la fois. Elle cherchait à inscrire l'Union dans la globalisation financière en faisant de l'euro une monnaie de réserve alternative au dollar, tout en espérant qu'il renforcerait, à plus long terme, l'union politique des Européens. Or les systèmes de valeurs et les imaginaires qui fondent ces deux projets sont contradictoires.

D'un côté il y a l'idéal apolitique et radicalement individualiste de la société commerciale internationale, de l'autre celui d'un projet commun territorialisé, la volonté de constituer une communauté politique. Le premier vise une monnaie « unique » purement marchande, affranchie de tout lien avec la communauté politique qu'elle est censée servir, émise uniquement pour régler des dettes commerciales; le second veut une monnaie « commune », autrement dit une unité de compte unique qui unifie une pluralité de monnaies de paiement finançant non seulement des dettes commerciales mais aussi les dettes publiques et sociales.

Au bout du compte, aucun des deux projets n'a vraiment abouti. L'euro comme monnaie « unique », celle de la mondialisation financière, ne pourra inspirer confiance tant que le projet de la grande société commerciale ne gagnera pas l'adhésion des populations – objectif qui semble d'autant moins atteignable qu'il suppose l'homogénéisation d'un espace culturellement et linguistiquement divisé, et que la principale promesse portée par la monnaie unique, celle de la croissance, apparaît clairement désormais comme une promesse de Gascon. L'euro défini comme monnaie « commune » permettrait de transcender l'hétérogénéité de nos cultures inscrites dans nos langues tout en prenant acte de nos interdépendances. Mais alors il faudrait l'affranchir d'une vision purement marchande de la monnaie et l'enchâsser dans les pratiques économiques effectives qui ne se résument jamais aux seuls échanges marchands.

1.2. Dette marchande versus dette sociale

Pour comprendre pourquoi l'euro n'inspire pas confiance aux populations, il faut d'abord saisir le rapport entre la monnaie et la dette. Toute société est un tissu social composé de droits et obligations réciproques; de nature très hétérogène, ces droits et obligations sont convertis en créances et dettes par la médiation de la monnaie. Ces dettes-créances ont des origines diverses: des échanges marchands certes, mais aussi des prélèvements centralisés et redistribués par des organisations collectives, des dons entre humains, et des dons à des puissances morales supérieures telles que Dieu ou la Nation. Ces dettes-créances lient l'individu à la société par des liens qui ne sont pas purement contractuels, mais qui expriment le devoir du souverain de protéger la population.

Dans l'État démocratique, la dette « tutélaire » ou protectrice prend la forme d'une dette sociale, c'est-à-dire d'une obligation de protéger la population via la centralisation de paiements d'impôts et la redistribution de ceux-ci sous forme de dépenses sociales. Cette transformation va de pair avec l'institution de l'État social démocratique et accompagne la généralisation du salariat comme mode dominant d'intégration sociale.

Les citoyens couverts par un système national de protection sociale sont ainsi devenus les nouveaux créanciers perpétuels de la dette publique. Mais ils se distinguent des créanciers classiques, ceux de la dette « souveraine » contractée sur les marchés financiers. En effet, leurs créances sont une dette tutélaire que l'État démocratique n'est pas en mesure d'éteindre et dont il n'a qu'une maîtrise partielle, car elle n'émane pas de lui mais du corps social et il n'en a pas le monopole. Les créanciers de la dette sociale en sont aussi les débiteurs, ils la financent eux-mêmes par l'impôt et la cotisation sociale, tandis que la dette « souveraine » est l'expression d'un financement par l'emprunt et

d'un refus de l'impôt de la part des classes rentières. Par ailleurs, la dette sociale, dès lors que la couverture sociale est généralisée, concerne l'ensemble de la population. Elle est donc la dette tutélaire la plus apte à fonder en légitimité et en crédibilité financière un ordre politique démocratique, et a fortiori un ordre politique fédéral.

1.3. La répression monétaire des États

Une fois élargie la notion de dette au-delà des dettes contractuelles de la société marchande, le problème de l'euro apparaît clairement: il vient du fait que la doctrine monétaire qui a présidé à sa création l'a dépouillé de son caractère public pour en faire une monnaie émise à la seule initiative des banques commerciales privées, aveugles aux dettes protectrices. L'inscription de l'euro dans la globalisation financière a eu pour corollaire l'interdiction faite aux États membres – comme à l'Union elle-même – d'émettre leurs propres moyens de paiement, adossés à la fiscalité, tout comme de présenter des obligations du Trésor directement à la Banque centrale. La mise en place de l'UEM a ainsi eu deux conséquences essentielles. En premier lieu, tout comme les politiques de restriction salariale ont poussé les ménages à recourir à un endettement croissant pour financer leur consommation, la répression monétaire des États a obligé ces derniers à honorer de plus en plus parcimonieusement leurs dettes sociales tout en s'endettant de façon cumulative sur les marchés financiers – y compris pour financer au jour le jour leur dette flottante.

En deuxième lieu, le régime de « monnaie unique » a été l'équivalent d'un régime de currency board pour les États de la périphérie sud de l'Union, ceux-ci ayant perdu toute possibilité d'ajuster leur taux de change pour rééquilibrer leurs balances extérieures. Avant la crise de 2008, ces pays déficitaires ont « bénéficié » de la baisse des taux d'intérêt nominaux et d'une inflation plus forte qu'en Allemagne; ils ont pu ainsi financer leur déficit par des entrées massives de capitaux rémunérés à bas coût. En l'absence de toute force de rappel sur leurs déficits extérieurs, leur endettement externe a alors crû de manière cumulative jusqu'au point où, combiné à la hausse également cumulative de leur dette publique, les opérateurs sur les marchés financiers ont perdu confiance en la solvabilité de ces pays.

De là la deuxième phase de la crise touchant cette fois les dettes publiques européennes et la mise en évidence du déficit éthique de confiance dans l'euro et de l'incapacité des dirigeants européens à penser la nécessité de fonder l'Union politique sur une dette tutélaire vis-à-vis des peuples européens. Le manque de solidarité dont ont fait preuve à cette occasion les États membres les uns vis-à-vis des autres, et la résistance de la BCE à refinancer les dettes publiques de ceux qui étaient en position critique n'ont laissé aucun doute sur ce point. En même temps, la détermination des États à honorer intégralement, y compris aux dépens de leurs dettes sociales, leurs dettes souveraines quelle que soit leur légitimité et quel qu'en soit le coût, a aggravé leur situation économique et budgétaire et donc leur endettement, enclenchant de la sorte le cercle vicieux de politiques de rigueur sans cesse renouvelées et approfondies, les entraînant dans un puits sans fond. Ainsi n'a pu que s'approfondir la perte de « foi sociale » dans l'euro, sans pour autant que sa crédibilité à l'égard des opérateurs des marchés financiers s'améliore.

1.4. Une triple crise de confiance

Ainsi nous retrouvons la question de la confiance par laquelle nous avons commencé. Depuis la suppression de l'étalon-or, les monnaies privées émises par les banques sont liées par – et ancrées dans – une monnaie publique dont la valeur est purement conventionnelle. La pérennité d'un tel système monétaire ne tient que par la confiance qu'inspire cette monnaie publique (la monnaie émise désormais par les Banques centrales), simultanément unité de compte et moyen de paiement. La confiance en ce sens-là, c'est autre chose que le credible commitment vis-à-vis des marchés car elle s'exprime sous trois formes: méthodique, hiérarchique et éthique.

La confiance méthodique (confidence en anglais) relève du comportement mimétique des usagers de la monnaie: un individu accepte une monnaie parce que les autres font de même. Mais cette acceptation au quotidien est fragile, et elle ne tient que si elle repose sur une confiance hiérarchique (credibility) qui trouve sa source dans la protection de la valeur de la monnaie publique apportée par les « autorités monétaires ». Enfin, les formes méthodique et hiérarchique de la confiance doivent elles-mêmes être adossées à une confiance éthique (trust), ce qui veut dire que les règles régissant l'émission et la circulation d'une monnaie doivent s'inscrire dans le système des valeurs et normes de justice constitutives de la société qui reconnaît cette monnaie comme sienne.

Dans cette perspective, la crise de l'euro apparaît surtout comme une crise de confiance éthique. Créé concomitamment à un durcissement des politiques de privatisation, de restriction de la protection sociale et de rigueur salariale, l'euro n'a au quotidien pas cessé d'être ressenti comme facteur d'une inflation dissimulée et de perte du pouvoir d'achat et comme profitant quasi exclusivement aux forces sociales et aux puissances politiques dominantes au sein de l'Union. Le manque de légitimité démocratique de la BCE et sa politique étroitement monétariste ont de leur côté miné les bases de la confiance hiérarchique. Ce manque de confiance est certes le fruit d'incohérences institutionnelles présentes dès le lancement de l'UEM; la crise financière ouverte en 2008 n'a fait que les dévoiler en les exacerbant. Mais ces incohérences sont elles-mêmes l'expression d'un conflit de valeurs quant à la nature du projet européen.

Par conséquent, c'est à ce niveau éthique de la nature du projet européen qu'il faut chercher la solution à la crise. Il n'y a aucune façon de sortir de la double crise des dettes souveraines et des dettes privées sans revenir sur la répression monétaire des États, autrement dit sans rendre aux États membres la capacité d'émettre une monnaie dont la valeur est garantie par leurs recettes fiscales. La récente promesse par la BCE d'un rachat des dettes souveraines sans limites a priori sur les marchés secondaires, mais pleinement discrétionnaire et étroitement conditionné à l'adoption de programmes drastiques d'ajustement structurel supervisés par le FMI ne résout absolument pas le problème de fond qui est l'enfermement de l'économie européenne dans une spirale dépressive du fait de sa soumission au pouvoir de la finance internationale. Bien au contraire, elle conforte voire exacerbe, en le rendant encore plus disciplinaire, le système actuel d'endettement des États auprès d'un système bancaire et financier maintenu pratiquement en l'état – sans ajustement structurel malgré sa faillite en 2008 et l'état douteux de ses comptes depuis –, alors qu'il n'a pas cessé de manifester son caractère prédateur et déstabilisateur des économies productives et des finances publiques. Ce type de mesure ne fait que reproduire les « recettes » qui dans les années 1980 et 1990 ont conduit

l'Amérique latine à des crises répétées et de plus en plus dramatiques.

II. Fédéraliser la monnaie

À long terme, la solution au manque de confiance dans la monnaie européenne est l'institution d'une citoyenneté sociale européenne: pour inspirer confiance aux Européens, l'euro devrait être ancré dans une dette sociale mutualisée dont la forme concrète serait une citoyenneté sociale et une fiscalité européennes. Bien que la voie qui y mène soit étroite, une responsabilisation du niveau européen de gouvernement en matière de dettes sociales est seule à même de fournir à l'UE un ancrage démocratique de ses relations aux populations rassemblées sous son nom.

Conjointement à l'euro, l'institution d'une citoyenneté sociale à l'échelle européenne est en effet au cœur d'une possible définition d'un lien d'appartenance à la société politique européenne qui ne soit pas de type national, mais au contraire référé à des droits transnationaux. Elle permettrait ainsi de transcender les obstacles créés par l'hétérogénéité linguistique et culturelle de l'UE. Une citoyenneté sociale européenne résoudrait en outre une partie du déficit démocratique de l'UE en ouvrant l'accès aux processus de décision dans les instances européennes à des intérêts sociaux qui en sont actuellement exclus.

Le problème majeur auquel est confronté le développement d'une citoyenneté sociale européenne est qu'il présuppose un fédéralisme fiscal, lequel ne saurait émerger que si tous les pays de l'Union se mettent d'accord, au terme de longues négociations que les États membres ne veulent aujourd'hui absolument pas entamer. Un fédéralisme monétaire – soit l'émission de monnaies fiscales subsidiaires et complémentaires à l'euro dans certains États membres pourrait s'y substituer partiellement et émerger rapidement, en tant que fruit de décisions propres à un ou plusieurs États membres, et n'impliquant pas les autres pays – même si les modalités de sa mise en œuvre devraient être négociées avec l'Union.

2.1. Une monnaie parallèle fiscale

Le fédéralisme monétaire suppose toutefois d'abord une rupture avec le monopole bancaire privé sur l'émission de monnaie. Il suppose aussi que les États membres disposent de la capacité d'émettre leur propre monnaie dite « fiscale », les recettes fiscales de demain (recettes anticipées) servant de garantie pour une injection monétaire aujourd'hui. Les monnaies ainsi créées, précisément parce que leur circulation est restreinte au territoire national (ou régional), contribueraient à relancer et à protéger l'activité dans une économie qui souffre de la récession et du sous-emploi.

Soulignons qu'il ne s'agit pas de monétiser la dette publique (la dévaloriser via l'inflation) mais de se doter d'un outil pour une politique monétaire autre que récessive et favorable aux seuls intérêts financiers et rentiers. Ayant récupéré le droit d'émettre de la monnaie au même

titre que les banques, les États devraient construire la confiance dans leur monnaie fiscale, non seulement en l'instituant comme un moyen de s'acquitter des impôts mais aussi en en stabilisant la valeur à la parité avec la monnaie fédérale commune, qui lui sert d'unité de compte et qui circule parallèlement.

Ces monnaies fiscales complémentaires sont un crédit à court terme que les citoyens des États accordent à leur gouvernement national afin de réduire la dette publique dite souveraine et de dynamiser l'économie locale tout en facilitant le fonctionnement des services publics et sociaux. En contrepartie, ces gouvernements s'obligent à construire et maintenir la confiance dans ces monnaies et donc leur valeur au pair avec la monnaie fédérale, en dépit de leur circulation dans des espaces plus limités et leur convertibilité restreinte. Toute inflation propre à de telles monnaies devrait ainsi être proscrite d'emblée.

2.2. Bons d'anticipation d'impôts

Par ailleurs, pour résoudre les problèmes juridiques et constitutionnels qu'elles peuvent poser, ces monnaies peuvent être qualifiées non pas de « monnaie » au sens légal, mais de « bons d'anticipation d'impôt », à l'instar des tax anticipation scrips américains de l'entre-deux-guerres. De tels « bons » peuvent être mis en place très rapidement et facilement, par exemple sous la forme d'émissions de billets de petite dénomination, car leur toute première fonction serait d'octroyer à l'État un crédit à court terme qui lui permette d'assurer la pérennité de ses fonctions en payant les salaires de ses fonctionnaires, les dividendes de sa dette sociale (les prestations sociales) et les dettes contractées auprès de ses fournisseurs.

Ces bons sont tout particulièrement aptes à répondre à une crise financière aiguë comme celle qui frappe actuellement les pays du Sud de l'Europe. L'ampleur de la crise de liquidité, tout à fait comparable à celle qu'a connue le régime argentin de currency board en 2001, explique d'ailleurs pourquoi des monnaies complémentaires émergent à l'échelle locale, tel le « TEM » mis en circulation dans la ville de Volos en Grèce. Ces initiatives locales sont utiles mais, vu l'ampleur de la crise, il paraît nécessaire que l'État grec lui-même retrouve la capacité de mener une politique monétaire autonome.

2.3. Un moyen de paiement complémentaire

Une monnaie fiscale est a minima un crédit de court terme moins cher que celui qu'offrent les marchés financiers. Mais elle peut aussi être mobilisée pour un deuxième objectif, plus ambitieux: celui de devenir un moyen de paiement à part entière, une monnaie complémentaire circulant durablement au sein de l'économie locale, en parallèle à l'euro.

Il faut alors qu'elle soit acceptée de manière routinière par la population et sa mise en place doit être négociée avec le secteur privé; les expériences dont nous avons connaissance montrent que la population et le petit commerce y sont favorables, y voyant un surplus de pouvoir

d'achat dans une économie déprimée, tandis que le grand commerce, surtout s'il est sous contrôle d'entreprises multinationales, est souvent réticent et doit être affronté avec une volonté politique forte. Quoi qu'il en soit, la nouvelle monnaie fiscale ne peut être pleinement acceptée que si l'État en garantit en dernière instance la convertibilité dans la monnaie circulant à l'échelle de toute la fédération – une convertibilité à parité ou quasi-parité.

C'est le point décisif: une monnaie fiscale émise par un État membre, un drachme en euro par exemple, doit être aussi légitime aux yeux de ses usagers que l'euro lui-même, la seule différence étant que la circulation de la première est restreinte à un territoire donné. La théorie économique standard évoque l'incertitude et les coûts de transactions comme arguments contre la pluralité monétaire, mais nous opérons d'ores et déjà quotidiennement avec une grande variété de moyens de paiement parallèles (plusieurs cartes bancaires, chèques, billets...). En réalité, la pluralité des moyens de paiement n'est pas coûteuse tant que la confiance règne dans la convertibilité au pair entre ceux-ci (aux coûts de transaction près); les problèmes commencent lorsque les agents perdent confiance dans cette convertibilité et se mettent à calculer combien ils risquent de perdre dans le change. Lorsque les commerçants se mettent à afficher des prix différents pour le même produit selon les types de moyens de paiement, anticipant une perte de valeur relative de l'un ou l'autre d'entre eux, c'est le signe que la pluralité monétaire est en crise et risque de dégénérer en fragmentation du système monétaire. Mais la pluralité monétaire – surtout en ce qui concerne les monnaies de paiement – est en soi un état normal et donc viable de tout système monétaire disposant d'institutions assurant une confiance hiérarchique.

2.4. La convertibilité au pair

L'accent mis ici sur la convertibilité interne à l'espace de l'Union politique dotée d'une monnaie de compte et de paiement commune distingue notre proposition de celles qui considèrent que la monnaie parallèle nouvellement émise devrait être aussitôt dévaluée par rapport à l'euro. Il est certes nécessaire de réduire les déséquilibres commerciaux entre les pays déficitaires et les pays excédentaires au sein de l'Union européenne. Le fédéralisme monétaire esquissé ici ne prétend pas résoudre tous les problèmes posés par de tels déficits, mais il participe à la solution dans la mesure où il offre aux territoires un outil de développement endogène; il oriente sur une voie de rééquilibrage des déséquilibres extérieurs par la réduction des importations et le refus de la recherche de toujours plus de compétitivité économique entre pays membres, compétitivité qui n'a pas de sens car un pays ne saurait être assimilé à une entreprise capitaliste. Le fédéralisme monétaire le fait en combinant une mise en commun de la monnaie de compte (à l'échelle de l'UE) et une émission plurielle de monnaies de paiement complémentaires entre elles. Mais prôner des monnaies parallèles flottantes, c'est plaider pour le retour des dévaluations compétitives à l'intérieur de la zone euro, c'est réinstaurer une concurrence entre monnaies faibles et monnaies fortes en son sein avec tout ce que cela implique de confortation des rapports politiques et symboliques de domination préexistants entre régions.

La relation entre l'euro et les monnaies fiscales décentralisées (qu'elles soient nationales, régionales ou locales, d'ailleurs) doit être de complémentarité et non de concurrence. Ces monnaies parallèles, par-delà leurs effets potentiels d'assainissement des finances publiques,

doivent permettre de «(re)conquérir» le marché intérieur, autrement dit de renforcer le tissu économique local et l'autosuffisance des territoires, et non pas de conquérir les marchés extérieurs en renforçant une division du travail internationale déjà défavorable aux pays qui ont a priori le plus intérêt à émettre de telles monnaies. Enfin, «l'unité dans la diversité» de toute zone monétaire associée à une communauté politique de type fédéral tient au fait que les différents moyens de paiement qui y circulent partagent la même unité de compte: multiplier les unités de compte revient à fragmenter cette communauté politique.

2.5. Politique fiscale responsable

Il s'ensuit que les monnaies fiscales doivent être libellées en euro et maintenues à parité ou quasi-parité avec celui-ci de façon coopérative et dans le cadre d'une régulation fédérale. Du point de vue des particuliers et des entreprises qui pourraient hésiter à les accepter en paiement, le fait qu'elles soient fiscales représente en réalité une source de confiance (hiérarchique): quoi qu'il arrive avec cette monnaie sur le marché (inflation, refus pur et simple de l'accepter), ils savent qu'ils pourront toujours l'utiliser pour payer leurs impôts, sans aucune perte par rapport à sa valeur nominale.

C'est là aussi qu'émerge un troisième effet positif du fédéralisme monétaire, pas moins important que la baisse du coût de la dette flottante et le renforcement de l'économie locale: toute monnaie émise par un pouvoir politico-administratif oblige celui-ci à une politique fiscale et monétaire plus responsable. Par le double ancrage de sa monnaie – qui doit être gagée sur ses propres recettes anticipées et maintenue à parité avec la monnaie fédérale commune – le pouvoir émetteur doit s'obliger lui-même à une discipline fiscale et/ou monétaire. Il a tout intérêt à préserver la valeur de ses propres moyens de paiement: mener une politique inflationniste revient à réduire la valeur de ses recettes de demain et à miner la confiance dans sa monnaie, c'est-à-dire à scier la branche sur laquelle il est assis.

Cet effet paraît particulièrement utile dans les pays où le taux de recouvrement des impôts est faible et l'évasion/corruption fiscale fréquente.

2.6. Réussir l'émission

Concrètement, la monnaie fiscale peut être injectée dans l'économie par les trésors nationaux, via le paiement partiel des salaires des fonctionnaires, des retraites et autres prestations sociales, ainsi que des dettes des fournisseurs des collectivités publiques. Ces divers groupes sociaux sont-ils susceptibles de l'accepter? La réponse est oui puisque cette monnaie est dotée d'un pouvoir libérateur des impôts et que ses «usagers» gardent la possibilité de la convertir en monnaie commune à la parité (quoique avec certaines restrictions: la conversion ne devrait être ouverte que sur des périodes de temps limitées, en fin de mois par exemple). Surtout, c'est une solution gagnante dans un contexte récessif et d'austérité budgétaire radicale, l'alternative étant une baisse drastique de ces revenus comme on l'observe actuellement.

Néanmoins, à la première échéance à laquelle la convertibilité au pair en monnaie commune serait ouverte – échéance cruciale pour

l'établissement de la confiance –, la majeure partie de la nouvelle masse monétaire reviendra sans doute à l'État émetteur sous forme d'une demande de conversion. Cette demande doit être respectée sans faille par une caisse de conversion créée à cet effet. Presque aussi rapidement, une autre partie retournera à l'État sous forme d'impôts, tandis qu'une troisième partie, sans doute d'abord minime, restera en circulation. Les retours dans les caisses du Trésor peuvent alors être à nouveau injectés dans l'économie par renouvellement des paiements partiels de salaires et autres dépenses publiques récurrentes.

À chaque nouvelle ouverture d'une période de conversion assurée sans faille, les taux de retour (les demandes de conversion en euro) devraient baisser, se fixant progressivement au niveau des fondamentaux économiques, autrement dit des besoins dictés par les échanges avec le monde extérieur (importations, voyage...). Peu à peu, l'influence exercée par d'autres facteurs poussant à la conversion – comme la spéculation ou la précaution – devrait s'estomper et une part croissante de la nouvelle monnaie rester en circulation sans avoir à passer par l'épreuve de sa conversion en euro. La confiance méthodique dans la nouvelle monnaie croîtra et renforcera le niveau général des échanges locaux. En fait, la viabilité à long terme de ce type de monnaie se confond avec la légitimité de l'État émetteur: l'acceptation de la nouvelle monnaie annonce que l'État est désormais considéré comme capable d'assumer ses compétences souveraines en matière de services publics et sociaux, tout en restant enchâssé dans une société politique plus large symbolisée et activée par la monnaie fédérale commune.

Mis en œuvre dans le contexte européen actuel, un tel fédéralisme monétaire devrait donc conduire à la circulation simultanée d'une monnaie commune de compte et de paiement, relevant des autorités monétaires européennes, et de monnaies fiscales complémentaires elles-mêmes relevant des autorités publiques nationales. Vu leurs conditions d'émission et de mise en circulation, ces dernières seraient essentiellement des monnaies « populaires », émises sous forme de billets de petite dénomination et destinées à régler des achats domestiques (correspondant à peu près aux échanges réglés actuellement en billets d'euro). L'euro, monnaie fédérale commune, bien que « all purpose money » valable sur tout le territoire de l'Union, ne serait plus, quant à lui, utilisé que pour régler les transactions de montant plus important, les transactions à l'échelle européenne, et comme monnaie d'épargne.

Tags: [dette](#), [Europe](#), [fédéralisme](#), [politique monétaire](#)

Symptôma

Mentions légales